Buzet Mag'
Juillet 2024- N°19

Éditorial

Dans ce numéro de Buzet Mag' vous trouverez les rubriques habituelles : les travaux, les services au public, informations pratiques et vie du citoyen, les traditionnels portraits, le retour en images et, comme chaque année, une rubrique sur la fiscalité communale et intercommunale avec un « focus » sur la taxe GEMAPI et sur la TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères), toutes deux gérées par l'intercommunalité. Malgré un contexte difficile, la commune comme l'intercommunalité comptent poursuivre leurs investissements tout en restant attentifs à ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire des collectivités.

Vous y découvrirez un article sur le futur PLUI qui devrait être adopté par le Conseil communautaire en septembre. Vous trouverez également des pages consacrées à l'agence postale communale, au cimetière et à la lutte contre le frelon asiatique (objet d'une proposition de Loi à l'initiative du sénateur Michel Masset), sans oublier celle sur la promotion de la langue occitane que les visiteurs peuvent découvrir sur les panneaux d'entrée dans l'agglomération buzéquaise.

Enfin, je vous invite à consulter régulièrement le site internet de la commune **www.buzetsurbaise.fr** entièrement rénové il y a déjà un an et régulièrement actualisé.
Il vous permet de trouver les informations utiles entre chaque Buzet Mag' ainsi que les dernières éditions des bulletins d'information et bien sûr les comptes-rendus du Conseil municipal. En termes de communication, vous pouvez également télécharger l'application « Panneau Pocket » que le secrétariat de la mairie renseigne régulièrement et n'oubliez pas le site d'Albret communauté **www.albretcommunaute.fr** qui est complémentaire du nôtre.

Toute l'équipe du Buzet Mag' vous souhaite une très bonne lecture
et un bel été !

Le Maire,
Jean-Louis Molinié

BUZET-SUR-BAÏSE

Le compte administratif 2023 a été approuvé par le Conseil municipal : il a été clôturé avec un excédent de 348.054 € en fonctionnement (+ 186.468 € en 2022) et un déficit de 66.837 € en investissement (- 19.573 € en 2022) soit un solde positif global de 281.217 €. L'excédent de fonctionnement a été affecté en partie au fonctionnement 2024 (284.054 €) et à l'investissement 2024 (64.000 €). Le déficit d'investissement est reporté en investissement.

L'affectation à l'investissement permettra de poursuivre le financement des travaux prévus en 2024 avec notamment :

- la première phase de rénovation du complexe Lasplaces (sécurisation accès, city-stade…),
- la participation aux travaux du réseau d'assainissement collectif du secteur de Barbistoc qui n'ont pas pu être engagés en 2023 (87.500 € financés par un emprunt, sur 170.000 € estimés, le solde étant pris en charge par le syndicat départemental « EAU 47 »),
- des travaux sur la voirie, les réseaux, les cheminements (en partie avec la participation d'Albret communauté),
- la sécurité routière (signalisation…),
- la participation au programme d'aide à la rénovation de l'habitat lancé par Albret communauté (OPAH et OPAH-RU)
- la poursuite du financement de la réalisation du lotissement Le Padouen avec le concours de la SEM 47 (société d'économie mixte départementale).

Le budget primitif 2024 a été adopté par le Conseil municipal avec 1.785.222 € en fonctionnement et 965.609 € en investissement pour un total de 2.750.831 €.

Le niveau des bases fiscales a été réévalué par l'État à hauteur de 3,9 % (7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022 et 0,2 % en 2021) et, en complément, le Conseil municipal a décidé d'augmenter de 1 % les taux d'imposition de la fiscalité communale afin de financer l'emprunt pour les travaux d'assainissement :

Taxe sur le foncier bâti 41,90 % (41,49 % 2023)
Taxe sur le foncier non bâti 55,04 % (54,50 % en 2022)

Pour rappel, désormais la **taxe d'habitation ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires, elle a été fixée à 12,16 % (12,04 % en 2023).** En compensation, les communes perçoivent désormais la part départementale de l'impôt foncier (il y a donc, depuis 2022, regroupement des deux taux sur la feuille d'impôts) avec un dispositif de péréquation.

ALBRET COMMUNAUTÉ

Les taux de fiscalité sont les suivants (identiques à ceux de 2023) :

- **CFE : 31,80 % (lissé sur 6 ans à partir de 2020, il correspond au taux communal et au taux intercommunal cumulés)**
- **Foncier bâti : 8,57 %**
- **Foncier non-bâti : 25,81 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,58 %**

Le taux de la T.E.O.M. (taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères assise sur le foncier bâti) sert à financer le service assuré par le SMICTOM L.G.B. (Syndicat de collecte regroupant les communautés de l'Albret et du Confluent-Côteaux de Prayssas). **L'année 2024 est marquée par une augmentation significative de la participation à verser au SMICTOM Lot-Garonne-Baïse (+ 378 K€), du fait du contexte inflationniste, mais également pour prendre en compte l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de + 7€ à la tonne, ainsi que des coûts de traitement des déchets.**
Il a donc été proposé au vote du Conseil communautaire **le taux de la TEOM à 13,80 % pour l'année 2024 (13,56 % en 2023).**
Afin de maîtriser le coût de ce service, **un effort sur le recyclage et une réduction du poids des « sacs noirs » est indispensable**. Cet effort passe par la substitution de l'apport volontaire à la collecte en porte à porte : il sera nécessaire d'installer sur notre commune, avant fin 2024, de nouveaux sites équipés de conteneurs enterrés ou semi-enterrés où seront apportés les déchets recyclables et les « sacs noirs » contenant les déchets ménagers non recyclés.

Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations)

Conformément à la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, notre intercommunalité a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2023. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le coût prévisionnel pour la compétence GEMAPI s'élève pour l'année 2023 à 925 K€, dont 450 K€ en investissement et 478 K€ en fonctionnement. **Le montant des recettes estimées est de 385 K€ (subventions). Le produit attendu pour équilibrer le coût de la GEMAPI s'élève donc à 540 K€ (sensiblement identique à 2023).**
Pour information, notre commune est l'une des principales bénéficiaires du dispositif GEMAPI : ce sont tous les habitants d'Albret Communauté qui participent au financement de la réfection et de l'entretien des digues de la Baïse que nous n'aurions pas pu assumer sans cette mutualisation.

Le produit 2024 de la taxe GEMAPI d'Albret Communauté (environ 540 K€) représente environ 19 € par habitant sur notre territoire (on ne doit pas excéder 40 € par habitant et par an), la règle imposant de couvrir le besoin de financement. Pour mémoire, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) votent un produit attendu et non un taux. L'administration fiscale est ensuite chargée d'assurer la répartition du produit entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises, le montant de 19 € par habitant est donc un montant théorique. Par conséquent, **les services fiscaux activeront la colonne GEMAPI sur les feuilles d'impôts locaux qui seront envoyées aux contribuables à l'automne. Les taux exacts permettant de lever le produit attendu ne sont pas encore connus pour 2024 mais, pour 2023, le taux était de 1,14 % sur le foncier bâti, il ne devrait évoluer qu'à la marge.**

PLUI
(PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Le projet du PLUi, accompagné des avis des PPA (personnes publiques associées : les administrations et organismes assimilés), a été soumis à enquête publique du 3 juin au 5 juillet.
Une commission de trois commissaires enquêteurs a recueilli l'avis de la population sur le territoire et des permanences ont été tenues dans certaines communes. Un commissaire enquêteur est venu à Buzet le 3 juin et le 27 juin.

Les documents sont consultables sur le site internet d'Albret communauté (https://www.albretcommunaute.fr/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal) mais également en mairie où un poste informatique avait été installé à cet effet pendant la durée de l'enquête.

L'enquête publique a fait l'objet de différentes mesures de publicité (presse, site internet, réseaux sociaux, affichage).

Les commissaires enquêteurs vont étudier les remarques et demandes qui leur ont été adressées ou qu'ils ont recueillies (on pouvait aussi leur soumettre des demandes en les déposant en mairie ou bien par mail).

Après étude attentive des différentes remarques et demandes portées à leur connaissance, des modifications pourront être apportées avant approbation, dans le respect de l'avis des PPA et des contraintes réglementaires.

MODIFICATION DU JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

Le SMICTOM LGB vous informe qu'à compter du **1er juillet 2024, les collectes des ordures ménagères** sur votre secteur **seront modifiées. Elles s'effectueront :**

le lundi et jeudi matin *(au lieu du lundi et vendredi matin)*
(dépôt du sac ou du conteneur en bordure de route la veille au soir ou le jour même avant 5h du matin)

Nous vous rappelons que **des points tri sont à votre disposition** (Salle polyvalente et à côté de la capitainerie) **pour les emballages ménagers recyclables, le verre et les papiers.**

Nous vous remercions par avance de votre participation au bon fonctionnement de ce service.

Le Président du SMICTOM LGB
Alain LORENZELLI

Des questions ?

Contactez-nous au 05 53 79 83 30
ou rendez-vous sur notre site internet :
www.smictomlgb.fr

PROMOTION DE LA LANGUE OCCITANE

Le département de Lot-et-Garonne, afin de promouvoir la langue occitane comme trait d'identité locale et partie prenante de l'identité nationale, a proposé de faire apparaître visuellement les noms des communes lot-et-garonnaises en occitan à l'entrée des agglomérations.

Des linguistes et des universitaires, sous la direction de madame Bénédicte Boyrie-Fénié (docteure en géographie historique) et de l'Institut d'Etudes Occitanes 47, ont réalisé un dictionnaire en occitan des noms de communes du département *(Comunas d'Òlt e Garona)*. Lorsqu'il n'existait pas de traces historiques des noms en occitan (les textes anciens étaient généralement en latin puis en français), ils ont créé un nom selon les codes linguistiques en vigueur. Ainsi, notre commune figure dans le dictionnaire sous l'appellation « Busèth de Vaïsa ».

Ce plan d'action en faveur des langues régionales a été mis en œuvre sous l'égide du Conseiller départemental du Haut-Agenais-Périgord, Marcel Calmette.
Les panneaux ont été réalisés et posés gratuitement par les services du département de Lot-et-Garonne, dans le cadre de ce programme financé à hauteur de 45.000 € par an pendant 4 ans.

Si cette double dénomination « Français-Occitan » est importante en termes d'identité, c'est aussi un élément non négligeable de la politique de mise en valeur touristique du département qui est ainsi rattaché plus solidement à l'aire culturelle occitane.

TRAVAUX

- Réfection du chemin de Marthe
- Réfection du chemin de la Beaujardine
- Réfection du chemin du Bédat
- Aménagement d'un colombarium et de cavurnes dans le nouveau cimetière

ENNEMIS DES ABEILLES ET DES HUMAINS

Le frelon asiatique est un des ennemis de nos abeilles, son pire ennemi sans doute (avec les produits chimiques) qui, en les tuant et dévastant les ruches, empêche la pollinisation sans laquelle il ne peut y avoir de fruits et de légumes. Les abeilles sont un des principaux vecteurs de pollinisation (à 80 %), leur rôle est d'une importance cruciale, au-delà de la production de miel dont les vertus médicinales et gustatives ne sont plus à prouver.

Dernièrement Michel Masset, sénateur du Lot-et-Garonne, a déclaré que le frelon asiatique est : «Un danger sanitaire et environnemental, notamment dans le Sud-Ouest où il détruit chaque année jusqu'à la moitié des ruches».

Michel Masset est l'initiateur du texte qui propose un plan national de lutte contre le frelon asiatique. Il a présenté une proposition de Loi comportant, entre autres, une obligation de déclarer les nids en mairie et une participation de l'Etat à leur destruction ainsi qu'un dispositif d'indemnisation pour les apiculteurs.

«Cette proposition de loi est un élément fondamental de notre capacité à réduire l'impact de cette espèce exotique envahissante», a apprécié le secrétaire d'État à la Biodiversité Hervé Berville, favorable à ces mesures de lutte contre un prédateur qui représente, selon lui, «une triple menace, pour la filière apicole, pour l'environnement et, bien évidemment, pour la santé publique».

Cette proposition de Loi a été soutenue par le gouvernement, elle a été adoptée par le Sénat à l'unanimité en première lecture et doit ensuite être étudiée par l'Assemblée nationale.

LA TABLE DE SIRA

Le 6 mai dernier, l'offre de restauration s'est étoffée à Buzet. En effet, Sira et Philippe Larrat ont ouvert « la table de Sira », en lieu et place de l'ancien « Goujon qui frétille ».

Ces restaurateurs qui régalent, depuis quelques années, les Aiguillonnais avec « La fourchette magique » ont choisi Buzet pour installer leur deuxième établissement. La salle, la véranda et la terrasse ombragée qui surplombent le canal, ont une belle capacité d'accueil.

Au niveau de la carte, vous aurez le choix :

- Le midi : menus à 17 €, 32 € et la carte.
- Le soir : menus à 24 €, 32 € et la carte.

A noter également que, pour des évènements comme la fête des mères, des pères etc, des menus spéciaux sont proposés, ainsi que pour les repas de groupe.

Le chef ne cuisine que des produits frais et issus de productions locales. La carte des vins fait une part belle aux vins de la cave de Buzet mais aussi aux vins de vignerons indépendants tels que le domaine Calbo.

Le restaurant est ouvert tous les jours midi et soir (fermeture le mercredi)

- 12h - 14h30
- 19h - 21h30

Réservations au 07 71 60 48 18

AU BORD DE L'EAU

Kévin et Sara SHARPE nous régalent depuis 18 ans dans leur restaurant « Au bord de l'eau » situé à la halte nautique à Buzet-sur-Baïse, du mois d'avril au mois d'octobre, le midi de 12h à 14h et le soir de 19h à 21h.
Le restaurant est fermé le mardi soir et le mercredi toute la journée afin de profiter également de leurs deux fils, Oliver et Oscar, respectivement âgés de 11 ans et 10 ans.

« Au bord de l'eau » propose :

- une soirée Fish & Chips le vendredi
- deux soirées musicales animées par Terry et Sandra LALLEY les jeudis et samedis

Si la terrasse aménagée avec beaucoup de goût invite à une pause gourmande au bord du canal, il est possible de manger à l'intérieur, pour une vingtaine de personnes, quand le temps est incertain.
La carte présente des menus allant de 25 € à 30 € et met en avant les produits locaux tels que des vins de la Cave de Buzet et du domaine Calbo.
Quelques suggestions figurent sur la carte : salades, hamburgers, poissons, viandes et plats végétariens.
Des menus sont proposés pour les groupes ou pour des évènements en famille ou entre amis.

Par ailleurs, un gîte pour quatre personnes, mitoyen au restaurant, est disponible à la location. Le reste de l'année Kévin et Sara SHARPE en profitent pour voyager et prendre du temps avec leur famille.

Réservations au 06 35 95 11 99

CONCERT GOSPEL

La chorale et les organisateurs de Bibliothèque et Culture pour Tous

Les « Happy Gospel Singers »

EXPOSITION D'ARTS

Les artistes exposants

Atelier peinture pour les scolaires

Les artistes en herbe

ÉCOLE

Kermesse de fin d'année

Remise des diplômes aux élèves de CM2

Peinture et sculpture offertes à l'école

RETOUR EN IMAGES (SUITE)

CÉRÉMONIES

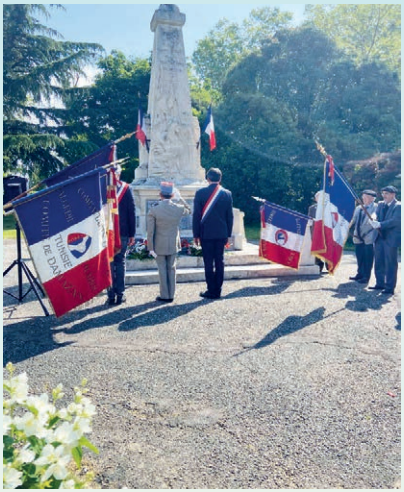

Commémorations 8 mai et 22 juin

CONFÉRENCES

Conférence sur le liège par Alain Paraillous et Agnès de Montbrun

LOISIRS ENFANTS

La bibliothèque

Les Fous du Petit Baron

Ils s'appellent Julie, Sandrine, Nathalie, Jean-Pierre, Clare, Julien, Laurie, Eric, Carmela, Tony, Cerise, Sylvain, Benoît et Léa, ils ont entre 18 et 50 ans et font partie de la joyeuse équipe du Comité des Fêtes de Buzet.

Sous la direction de Julie Teres, leur présidente depuis 2021, ils organisent et animent régulièrement des manifestations au sein du village : la traditionnelle fête du mois de mai bien sûr, mais aussi des soirées à thèmes et des marchés nocturnes en été.

Julie, issue de l'école hôtelière, et adepte du travail en équipe, a le leadership de la situation : avec son sourire affiché et son caractère déterminé, elle diffuse une énergie et un enthousiasme qui en disent long.

Chaque manifestation est l'occasion pour les 14 gais lurons de se retrouver dans la bonne humeur et de partager ensemble un moment d'amitié, chacun à son poste d'affectation. Que ce soit à la buvette, à l'animation ou à la restauration, chacun est au service du collectif et personne ne manque à l'appel !

Leur souhait ? attirer d'autres associations de Buzet, voire même les comités des fêtes des communes environnantes, pour faire de ces rassemblements festifs des temps forts encore plus conviviaux.

Ils sont par ailleurs sans cesse à la recherche de nouveaux projets à mettre en place et accueillent les idées innovantes avec grand plaisir. Que vous soyez de Buzet ou d'ailleurs, si cet esprit de fête vous correspond, n'hésitez pas à contacter le comité via Facebook ou Messenger, vous serez toujours les bienvenus.

Prochains rendez-vous :
les marchés nocturnes d'été avec food trucks et concert

- **Samedi 20 juillet**
- **Samedi 24 août**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence postale communale (APC) a remplacé le bureau de poste en octobre dernier. La Poste et la commune ont signé une convention et, en contrepartie d'un dédommagement mensuel, la commune met à disposition un agent et un local dont la rénovation et la transformation ont été financées par la Poste.

Depuis son ouverture, l'APC de Buzet fonctionne très bien avec un taux de fréquentation supérieur aux prévisions, l'amplitude horaire est passée de 12 heures à 15 heures hebdomadaires.
On peut y réaliser la plupart des opérations liées aux courriers et colis : affranchissement, vente de timbres, lettres recommandées, changements d'adresse, réexpéditions, etc. Après environ 8 mois de fonctionnement et afin de poursuivre l'amélioration du service offert aux habitants, il a toutefois paru souhaitable d'augmenter légèrement et d'adapter les horaires d'ouverture en proposant trois matinées et un après-midi avec une fin de journée portée à 18 heures.

Par conséquent, **à compter de septembre prochain**, l'amplitude horaire va ainsi passer de 15 heures par semaine à 16 heures 45 selon les horaires suivants :

- **Lundi** : 8h15 à 12h30
- **Mardi** : 8h15 à 12h30
- **Mercredi** : 14h à 18h
- **Jeudi** : fermeture
- **Vendredi** : 8h15 à 12h30

Une large communication sera diffusée afin d'informer la population de la mise en place de ces nouveaux horaires.

Seules les communes de plus de 2 000 habitants sont dans l'obligation de mettre à disposition des familles au moins un espace cinéraire. Buzet avait déjà devancé la législation en installant des columbariums et un jardin du souvenir dans le cimetière situé le long de la D 108 « dit deuxième cimetière ». Celui-ci étant bientôt saturé, il fallait anticiper l'évolution de la société française en matière de sépultures.
En effet, en vingt ans, les obsèques avec crémation sont passées de 25 % à 50 % alors qu'en 1994 ce taux n'était que de 10 % !

Par conséquent, dans le cadre de l'aménagement du nouveau cimetière « dit troisième cimetière » (le « premier », qui date de 1843, se trouve entre les deux autres), un ensemble cinéraire complet a été réalisé. Il est en même temps fonctionnel et esthétique : autour d'un jardin du souvenir, deux bancs ont été installés ; ils sont encadrés de deux colonnes de six columbariums et cet ensemble est complété par quatre « cavurnes » (petits caveaux destinés à accueillir une ou plusieurs urnes funéraires) dont le nombre pourra être augmenté progressivement en fonction des demandes de la population.

Le nouveau cimetière dispose bien sûr d'espaces dédiés aux sépultures traditionnelles afin de répondre à toutes les demandes, mais selon des règles bien précises.
Le règlement et les tarifs sont consultables sur le site internet de la commune dans la rubrique « démarches administratives » :
www.buzet-sur-baise.fr/demarches-administratives/cimetiere-et-achat-de-concession/

VILLE DE BUZET-SUR-BAÏSE

PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

TOUT EST GRATUIT !

Restez informé, prévenu, alerté !

Je télécharge l'application

Je choisis Buzet-sur-Baïse

Un clic sur le ❤

Création & Impression KISIKOL - 05 53 66 01 01